Interdiction de porter une autre personne et notamment un enfant sur ses épaules.

La nourriture et les boissons sont interdites à l'intérieur du Châteaux ou des châteaux de Trianon. Les bouteilles d'eau transparentes d'un volume n'excédant pas 50 cl sont admises.

Dans les salles : éteindre les portables et ne pas prendre de photos avec flash. Vous pouvez consulter les règlements de visite sur cette page.

## Télécharger les plans

- Plan du domaine de Versailles
- Plan des châteaux de Trianon et du Domaine de Marie-Antoinette
- Plan des Grands Appartements

Je souhaite faire une visite sans médiateur des châteaux de Versailles et de Trianon	
Les poussettes sont-elles acceptées à l'intérieur du Château ?	
Où sont les toilettes et les tables à langer ?	
Je souhaite suivre une activité à Versailles ou à Trianon	
Comment présenter le château de Versailles aux enfants ? Existe-t-il des livrets-jeux à faire avec eux ?	
Où dois-je me rendre pour une visite ou une activité au château de Versailles?	
Une fois l'activité famille terminée, avons-nous accès au circuit de visite sans médiateur et aux Jardins ?	
Puis-je privatiser une activité pour ma famille ?	
Avons-nous accès à une consigne pour déposer nos affaires ?	
Sommes-nous autorisés à prendre des photos dans le Château ?	
Que faire si je perds un enfant ?	
Les activités famille qui se déroulent dans les Jardins sont-elles maintenues en cas de pluie	